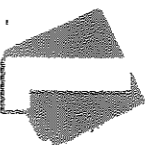


# L'accompagnateur des entreprises

**Avec pour objectif de contribuer à la dynamique de la création et reprise d'entreprise, l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne - Franche-Comté lance l'opération « créer, accompagner la jeune entreprise ». L'occasion de revenir avec Remy Seguin sur cette nouveauté, mais aussi sur la santé économique de la Bourgogne et de la Franche-Comté.**



**A GAZETTE :** Qu'est-ce que l'Ordre des experts-comptables ?

**RÉMY SEGUIN,** président de l'Ordre des experts-comptables de Bourgogne - Franche-Comté :

C'est l'institution chargée de la surveillance et de l'organisation de la profession comptable en France. Il faut savoir que pour porter le titre d'expert-comptable, il faut être inscrit au tableau de l'Ordre des experts-comptables dont le conseil régional est chargé de la tenue et de la surveillance. Il faut répondre à de nombreux critères, dont bien sûr l'obtention du diplôme d'expert-comptable et satisfait à des conditions de moralité très strictes, et c'est donc une de nos missions régaliennes que d'être garants de cela, afin que tous respectent les règles d'une profession réglementée. Nous sommes avant tout une profession citoyenne au service de

l'économie. Qui dit règlement, dit infractions... Sont-elles nombreuses dans ce métier ?

Le métier d'expert-comptable s'est considérablement professionnalisé ces dernières années, avec d'ailleurs un niveau de diplôme qui s'est considérablement élevé et complété de matières nouvelles, comme les langues étrangères par exemple. Les problèmes sont donc rares. Mais il est vrai que le flux d'affaires étant plus important, vous ne pouvez empêcher ponctuellement des comportements non conformes ou de petits litiges entre certains experts-comptables et leurs clients. Il existe donc une cellule au conseil régional qui, en amont de toute procédure judiciaire, permet d'anticiper les litiges afin de les régler le plus rapidement et de la manière la plus transparente possible.

**Pas moins de six cent vingt experts-**



Photo AdC

**comptables sont présents en Bourgogne - Franche-Comté. Est-ce important ?**

Nous sommes dans la norme par rapport au nombre d'entreprises existantes sur ces deux régions. Nous sommes cependant avec nos deux régions économiques Bourgogne - Franche-Comté, la région ordinaire la plus étendue de France. On observe une concentration de confrères sur les grands départements comme la Côte-d'Or, la Saône-et-Loire et le Doubs.

**Régions qui vont bénéficier d'un tout nouveau concept né en Bretagne ?**

En fait, auparavant nous disposions de dispositifs aidés afin de soutenir les créateurs d'entreprise sous forme de chèques-conseils, ce qui amenait des jeunes créateurs d'entreprise à pousser nos portes, sans qu'ils aient peur de recevoir une facture dans la foulée.

Desormais, nous allons plus loin avec le lancement de l'opération « créer, accompagner la jeune entreprise » qui de manière concrète répond à un cadre d'accompagnement structuré en dix étapes, réparties en trois phases, à savoir l'analyse et la finalisation du projet de création reprise d'entreprise, la préparation à l'accomplissement des formalités et l'accompagnement post-création ou reprise d'entreprise.

Les experts-comptables volontaires pour proposer cet accompagnement, et ils sont très nombreux, offrent aux créateurs et repreneurs douze heures de conseils gratuits.

En fait, c'est quelque chose de très complémentaire du cercle vertueux du parcours du créateur qui passe par la CCI ou les boutiques de gestion. Le fait de passer en amont par un expert-comptable permet d'être éclairé et d'éviter de faire des erreurs dans les domaines fiscaux, sociaux, économiques, ou juridiques ou patrimoniaux. Il ne faut pas oublier que les experts-comptables par leur formation de grands généralistes, sont des conseils appropriés à la création d'entreprise. D'autant que ce dispositif ne se veut pas une opération isolée mais au contraire qui s'entend en partenariat avec les autres opérateurs de la création d'entreprise, qu'ils soient privés, publics ou consulaires. Et puis ce fut l'occasion de nouer de très

bons partenariats, en particulier avec tous les opérateurs bancaires, afin qu'ils proposent aux créateurs une offre de prêt exceptionnel de 30 000 euros sans garantie, sur la base du dossier qui sera présenté par l'expert-comptable dans le cadre de cette opération. Je suis enthousiaste et très attaché à cette opération et j'incite donc tous les jeunes créateurs à consulter le site créat-accompagner.fr. Je suis très fier de l'engagement des experts-comptables de la région autour de cette opération citoyenne.

**Le métier d'expert-comptable semble donc se dédoubler et plus se diriger vers le conseil ?**

Il est vrai que les outils informatiques modernes ont révolutionné le métier. Autrefois 90 % de notre chiffre annuel était lié à la mission récurrente d'établissement des comptes et déclarations fiscales qui s'y rapportent. On passait notre temps à écrire. Notre productivité est désormais bien meilleure et nous avons pu élargir l'offre au fur et à mesure des années. Nous sommes désormais totalement dans une mission d'accompagnement, et l'idée a été de rendre la matière comptable utile. La comptabilité ne doit pas être subie par les entreprises mais c'est la base de l'organisation de la gestion, par exemple pour calculer les prix de revient, établir les tableaux de bord ou encore anticiper de nouveaux marchés, investir, embaucher... Cela va même désormais plus loin, car une offre est en train d'être mise en place où les experts-comptables vont pouvoir monter en ligne les petits prêts jusqu'à 25 000 euros, directement avec la banque du client.

**Comment jugez-vous la santé des entreprises de Bourgogne et de Franche-Comté ?**

Elle n'a clairement pas été bonne sur 2009. Sur 2010, les bilans intermédiaires ont démontré que c'était un peu moyen mais par contre on ressent sur de nombreux marchés un rebond de la commande.

**2011 promet donc d'être meilleur ?**

Le problème reste l'écrêtement des marges qui ne sont plus au niveau de celles d'avant 2008 ■

**Propos recueillis par AdC  
andrea.lagazette@besancon.fr**